



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 49874

Texte de la question

M Bernard Stasi appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, sur les conditions dans lesquelles sont formés les conservateurs de bibliothèque. Dans le cadre de leur scolarité, à l'École supérieure des bibliothèques (ENSB) comme à l'École des chartes, il semble que si l'aspect gestionnaire de leur future activité est mis en valeur, les futurs conservateurs ne sont pas suffisamment sensibilisés à la préoccupation, pourtant essentielle, de la sauvegarde du patrimoine. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de donner des directives pour qu'il soit remédié à cette situation regrettable.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformément aux dispositions du projet de décret portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques actuellement en cours de signature, les conservateurs des bibliothèques de l'Etat autres que les bibliothèques patrimoniales seront formés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel classé parmi les grands établissements qui va succéder à l'École nationale supérieure de bibliothécaires (ENSB). Ces conservateurs stagiaires effectueront dans cette école une scolarité de dix-huit mois après avoir été recrutés soit par concours externe parmi les candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme équivalent, soit parmi les élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école, soit par concours interne. En outre, par convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale, l'ENSSIB pourra former les conservateurs des bibliothèques des collectivités territoriales. La scolarité à l'ENSSIB sera organisée en unités de valeur fondamentales et optionnelles permettant de répondre aux exigences de la formation à des pratiques professionnelles diversifiées selon les types d'établissements dans lesquels les conservateurs des bibliothèques sont appelés à exercer leurs fonctions. Ces enseignements bénéficieront de l'activité de recherche conduite à l'ENSSIB dans le cadre du centre d'études et de recherches en sciences de l'information (CERSI), dont l'un des axes de recherche concerne l'histoire et la mise en valeur du patrimoine graphique. Dans les programmes de formation, la sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine écrit et la formation aux techniques qui concourent à cette sauvegarde n'ont pas été négligées. Elles font l'objet d'une unité de valeur fondamentale (appropriation de l'écrit, vingt-quatre heures) et de quatre unités de valeur optionnelles (histoire et technique de l'imprime et de l'image fixe, missions patrimoniales nationales, conservation et mise en valeur des collections, identification et traitement des documents anciens), soit quatre-vingt-seize heures de plus pour les conservateurs stagiaires qui choisiront ce parcours de formation. À ces enseignements peuvent s'ajouter des stages spécialisés dans des bibliothèques conservant des fonds patrimoniaux importants, la rédaction d'un mémoire sur un sujet touchant à la sauvegarde du patrimoine écrit et la préparation du diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de l'information et de la communication, option évolution et conservation des supports de l'information. L'habilitation de ce DEA a été conférée conjointement à l'ENSSIB et à deux universités lyonnaises. L'option ci-dessus a été créée à la rentrée 1989-1990 et est assurée par l'ENSSIB. À ce jour, treize DEA ont été soutenus dans cette

option et onze sont en voie d'achevement ou en preparation. Les enseignements et les recherches sur la sauvegarde du patrimoine ecrit sont places sous la direction d'un maitre de conferences des universites. L'activite de l'ENSSIB dans ce domaine comprend aussi des publications et la participation a des colloques specialises. Il apparait donc que les programmes de formation et les activites de recherche de l'ENSSIB ont bien pris en compte la sensibilisation et la formation des futures conservateurs des bibliotheques a la sauvegarde du patrimoine ecrit.

Données clés

Auteur : [M. Stasi Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49874

Rubrique : Bibliotheques

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4588